

**10 L sous-évier**

**10 L sur-évier**

**15 L sous-évier**

**15 L sur-évier**

**30 L sur-évier**

## **INSTRUCTIONS GENERALES**

Nous vous conseillons de lire attentivement la notice avant d'installer et d'utiliser ce chauffe-eau.

L'installation est à la charge de l'acheteur. Notre responsabilité ne saurait être engagée pour des dommages causés par une mauvaise installation ou par le non respect des instructions se trouvant dans cette notice. En particulier, nous vous rappelons que :

- le branchement électrique doit être conforme aux indications figurant au paragraphe correspondant, selon la norme C 15-100.
- L'installation doit être effectuée par un personnel qualifié, dans le respect du DTU 60.1

## **INSTALLATION DU CHAUFFE-EAU**

**Emplacement** : Le chauffe-eau doit être installé le plus près possible du lieu d'utilisation, dans un local à l'abri du gel.

**Fixation murale** : Fixer l'étrier sur le mur à l'aide de goujons M8, préalablement scellés et de boulons M8; Prendre le chauffe-eau, le laisser glisser le long du mur afin d'enclencher la patte de l'étrier dans le logement situé à l'arrière du manteau (Fig.1).

**Raccordement hydraulique** : L'installation d'un robinet d'arrêt sur l'alimentation d'eau est obligatoire. D'autre part, il est indispensable d'utiliser un réducteur de pression lorsque la pression d'alimentation est supérieur à 5,5 bars.

**NOTA** : Le raccordement du chauffe-eau à une canalisation en cuivre doit obligatoirement être effectué avec interposition de manchons réduits ou égaux mâle-femelle en fonte.

**Montage à écoulement libre** : Alimentation d'un seul point d'eau (Fig. 3). L'installation est généralement réalisée avec un robinet mélangeur à écoulement libre (non fourni). Un groupe de sécurité n'est pas nécessaire.

**Remarque** : Lors d'un montage à écoulement libre, la sortie d'eau chaude ne doit jamais être obturée ou freinée. Lors de la chauffe une petite quantité d'eau peut s'écouler par la robinetterie.

**Montage sous pression** : Alimentation de plusieurs point d'eau (Fig. 4). L'installation doit être effectuée avec un groupe de sécurité neuf, aux dimensions appropriées (15 x 21) portant la marque de qualité NF.

Le fonctionnement correct de l'appareil n'est garanti que s'il est équipé de cet accessoire. L'écoulement résultant de surpression ne doit en aucun cas être freinée. Ceci implique que le tube d'écoulement ait une pente continue et suffisante et que sa section ne soit en aucun point inférieure à l'orifice de sortie du groupe.

Il est recommandé de monter un entonnoir-siphon sur la tuyauterie d'écoulement afin de vérifier facilement le bon fonctionnement de la soupape de sécurité.

**Remarque** : Lors de la chauffe, l'eau contenue dans la cuve, se dilate. Une partie de cette eau s'échappe par l'écoulement (jusqu'à 2 à 3% de la capacité maximale du chauffe-eau). Ce phénomène est totalement normal.

**Branchement électrique** : Le chauffe-eau est muni d'un câble d'alimentation 3 conducteurs. Ce câble doit être raccordé à l'interrupteur omnipolaire (distance de contact de 3 mm) soit directement, soit à un câble venant de cet interrupteur par l'intermédiaire d'une boîte de dérivation.

Il est interdit de raccorder l'appareil par une prise de courant murale.

La mise à la terre de l'appareil est obligatoire (fil vert-jaune sur le câble de raccordement).

## **UTILISATION DU CHAUFFE-EAU**

**Mise en service** : Avant la mise sous tension de l'appareil, vérifier son installation.

En particulier, vérifier :

- que toutes les bornes de raccordement électrique soient fortement serrées pour éviter tout échauffement ultérieur.
- que la résistance ne soit pas court-circuitée ou que le thermostat ne soit pas occulté
- l'étanchéité du joint. Le resserrer modérément si nécessaire, après quelques jours de fonctionnement.

Enfin, le remplissage du chauffe-eau est la dernière opération avant la mise sous tension de l'appareil. Il est nécessaire de purger complètement le chauffe-eau, les conduites et la robinetterie de l'air pouvant s'y trouver.

Pour cela, le remplir complètement d'eau en laissant ouvert le robinet d'eau chaude. Ne refermer ce robinet qu'après écoulement régulier de l'eau, sans bruit de tuyauterie.

**Utilisation** : Le thermostat est réglé en usine à 65°C. Il vous est possible de modifier ce réglage par la molette du thermostat (Fig.5). Diminuer la température de réglage contribue à diminuer les dépôts de calcaire. Le témoin de fonctionnement (Fig. 5) reste allumé uniquement pendant la phase de chauffe.

**Coupe-Circuit thermique** : Il déclenche l'arrêt du chauffage si la température atteint accidentellement une valeur exagérée.

Pour réarmer la sécurité, il est nécessaire de couper le courant puis enlever la molette et le capot en dévissant la vis de fixation, ensuite avec une pointe, appuyer sur le bouton safety du thermostat. Après avoir réenclenché la sécurité, remettre le capot et la molette et rétablir le courant (Fig. 6). En cas de déclenchement, demander l'intervention d'un professionnel.

**Protection contre le gel** : Pour éviter tout risque de gel, lorsque le chauffe-eau n'est pas utilisé et qu'il peut être soumis à ce risque, ne pas couper l'alimentation électrique et placer la molette du thermostat sur la position mini.

## **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

Capacité	10L	15L	30L
Installation	Sur-évier / Sous-évier	Sur-évier / Sous-évier	Sur-évier
Puissance	1600 W / 2000 W	2000 W	2000 W
Tension	230 V	230 V	230 V
Temps de chauffe à 65°C ΔT50°C	24 min. / 19 min.	28 min. / 28 min.	57 min.
Cons. d'entretien (kWh/24h)	0,42 / 0,63	0,51 / 0,68	0,73
Poids net (kg)	7,5	9,5	13
Longueur du câble	700 mm	700 mm	700 mm

## **ENTRETIEN DU CHAUFFE-EAU**

Le chauffe-eau ne nécessite pratiquement pas d'entretien, mais dans les régions d'eaux calcaires, il est recommandé de pratiquer annuellement un détartrage du chauffe-eau, en procédant comme suit :

- couper le courant et déconnecter les fils d'arrivée aux bornes du chauffe-eau,
- démonter le chauffe-eau, puis le corps de chauffe en le dégageant complètement de son logement,
- enlever le tartre déposé sous forme de boue ou de lamelles dans le fond du réservoir, et nettoyer avec soin les gaines des éléments et du thermostat. Ne pas toucher au tartre adhérent aux parois du réservoir, car il constitue une protection efficace contre la corrosion,
- après le nettoyage, remonter les pièces en remplaçant le joint du corps de chauffe
- remettre le chauffe-eau en place, puis en service.

**IMPORTANT** : Il est nécessaire de s'assurer périodiquement (au moins une fois par mois) du bon fonctionnement du groupe de sécurité en le mettant quelques secondes en position de vidange. S'il est constaté un dégagement continu de vapeur ou d'eau bouillante par la vidange ou par l'ouverture d'un robinet de puisage, couper l'alimentation électrique du chauffe-eau et prévenir l'installateur.

Ne pas boucher les trous de prise d'air du groupe de sécurité car l'écoulement, produit normalement par la dilatation de l'eau chaude, doit être librement assuré.

**Les pièces du chauffe-eau pouvant être remplacées, sont :**

- Le thermostat
- la bride avec joints + élément chauffant
- le témoin de fonctionnement
- l'anode en magnésium

**NOTA** : Le remplacement du thermoplongeur nécessite la vidange du chauffe-eau. Toute opération de remplacement doit être effectuée par un professionnel.

**REMARQUE** : Il est nécessaire de vérifier l'anode magnésium tous les 2 ans et de la changer en cas d'usure supérieure à 50%

## **INFORMATIONS UTILES**

- Si l'eau ne sort pas des robinets de puisage, vérifier en premier lieu si le robinet d'arrêt de l'alimentation est ouvert.
- Si le chauffage de l'eau ne s'effectue pas, vérifier d'abord si l'alimentation électrique de l'appareil n'est pas interrompue.
- S'il apparaît que la sécurité thermique bipolaire a déclenché, demander l'intervention d'un professionnel.
- Si la lampe témoin ne s'allume pas, même si l'appareil débite de l'eau chaude, il se peut que la lampe soit défectueuse. Pour la remplacer, il faut enlever la molette, puis le capot en dévissant la vis de fixation, débrancher les connexions électriques et enlever la lampe.  
Insérer ensuite une nouvelle lampe et remonter le capot puis la molette.

## FIXATION MURALE

Fig. 1

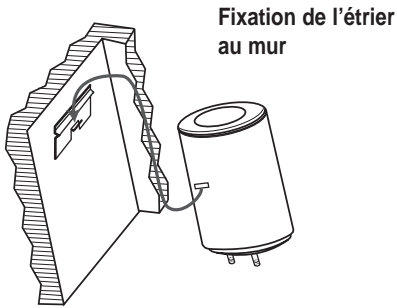
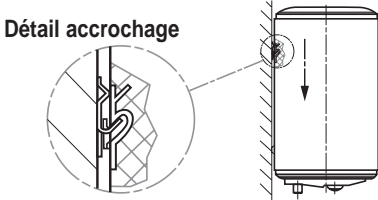
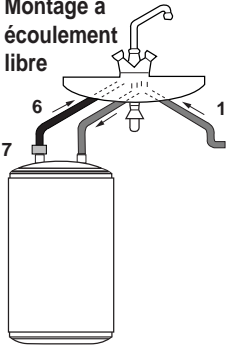


Fig. 2 Accrochage du chauffe-eau



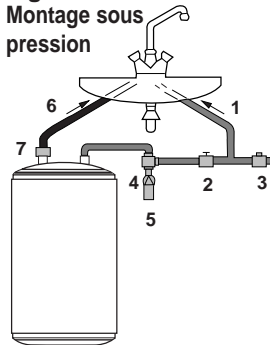
## SCHEMAS DE RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Fig. 3 Montage à écoulement libre



- 1 Arrivée eau froide
- 2 Robinet d'arrêt
- 3 Réducteur de pression éventuel

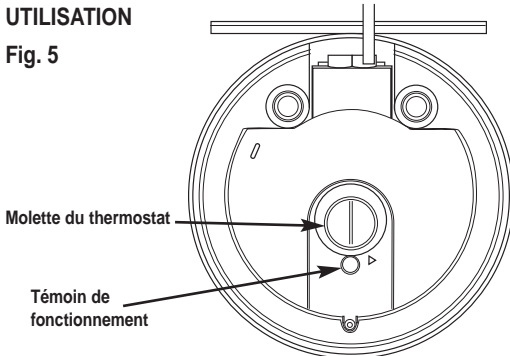
Fig. 4 Montage sous pression



- 4 Groupe de sécurité
- 5 Entonnoir
- 6 Départ eau chaude
- 7 Manchon diélectrique obligatoire

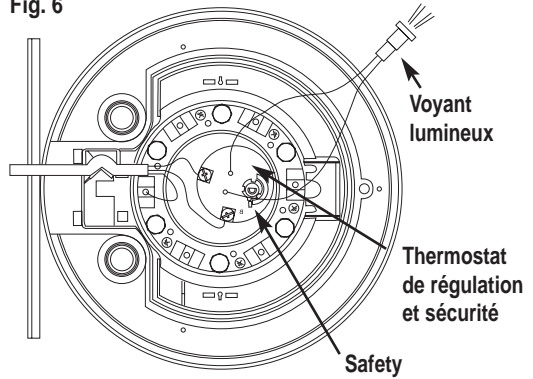
## UTILISATION

Fig. 5



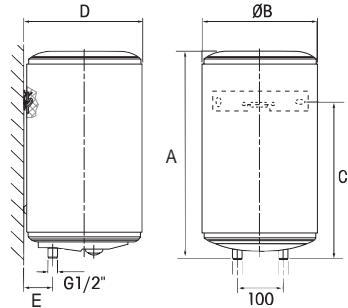
## UTILISATION

Fig. 6

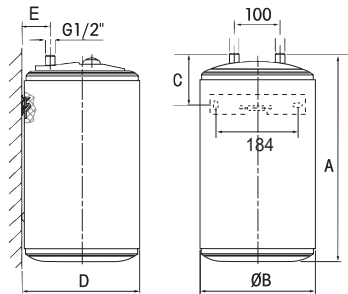


## COTES DE FIXATION

### SUR EVIER



### SOUS EVIER



	10L Sous évier	10L Sur évier	15L Sous évier	15L Sur évier	30L
A	456	456	496	496	623
B	255	255	287	287	338
C	218	289	218	327	463
D	262	262	294	294	345
E	64	64	70	70	81
ØG	1/2"	1/2"	1/2"	1/2"	1/2"

# CERTIFICAT DE GARANTIE

A conserver par l'utilisateur

Le chauffe-eau est garanti dans les conditions  
stipulées au verso du présent certificat

DATE D'ACHAT :

CACHET DE L'INSTALLATEUR

TYPE :

N° FABRICATION :

9954-0670

**De Dietrich**   
**T H E R M I Q U E**

B.P. 30 - 57 rue de la Gare - F-67580 MERTZWILLER

Tél. +33 3 88 80 27 00 - Fax : +33 3 88 80 27 99

N° IRC : 347 555 559 RCS STRASBOURG

*La Société DE DIETRICH THERMIQUE, ayant le souci de la qualité de ses produits, cherche en permanence à les améliorer. Elle se réserve donc le droit, à tout moment de modifier les caractéristiques indiquées dans ce document.*

# CONDITIONS DE GARANTIE

1) - Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié, conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur ou Installateur, des pièces reconnues défectueuses par nos services, ou le cas échéant, de l'appareil, à l'exclusion des frais de main d'œuvre, des frais de transport ainsi que toute indemnité et prolongation de garantie. "Elle prend effet à compter de la date de la pose, facture faisant foi ; en l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois".

La cuve du chauffe-eau est garantie 3 ans.

L'appareillage électrique et les équipements amovibles sont garantis 2 ans.

Nota : Les frais ou dégâts dus à une installation défectueuse (gel, groupe de sécurité non raccordé à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention, par exemple) ou à des difficultés d'accès, ne peuvent en aucun cas être imputés au fabricant.

## 2) - Limites de garantie :

Sont exclues de ces garanties, les défaillances dues à :

### ***- des conditions d'environnement anormales :***

. Positionnement dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries.

. Alimentation avec une eau présentant des critères d'agressivité particulièrement anormaux (DTU Plomberie 60-1, additif 4).

. Alimentation électrique présentant des surtensions importantes.

### ***- une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art. Notamment :***

. Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme NF D 36-401 ; modification du réglage du groupe de sécurité après violation du plombage.

. Corrosion anormale due à un raccordement hydraulique incorrect (contact direct fer-cuivre).

. Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme d'installation C 15-100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, non respect des schémas de raccordement prescrits, etc ..

. Mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffe à sec).

### ***- un entretien défectueux :***

. Entartrage anormal des éléments chauffants et des organes de sécurité.

. Non entretien du groupe de sécurité, se traduisant par des surpressions (voir notice).

. Carrosserie soumise à des agressions extérieures.

. Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.

## 3) - Recommandations

Pour les régions où l'eau est très calcaire, l'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie sous réserve que l'adoucisseur soit réglé conformément aux règles de l'art, vérifié et entretenu régulièrement.

## 4) - Garantie légale

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives au bénéfice de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.